

Paris, le 10 septembre 2021

## **LE CNSMDP PRONONCE L'EXCLUSION TEMPORAIRE DE JEROME PERNOO, POUR UNE DUREE D'UN AN**

Le 7 septembre 2021, le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP) a pris la décision de prononcer une sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Jérôme Pernoo, professeur de violoncelle, sous la forme d'une exclusion temporaire de ses fonctions pour une durée d'un an, à compter du 9 septembre 2021. Monsieur Jérôme Pernoo ne dispensera plus ses enseignements au Conservatoire et sera privé de traitement pendant toute la durée de cette mesure.

A l'issue de signalements d'élèves, puis d'une enquête interne, le CNSMDP a constaté que Jérôme Pernoo avait manqué aux exigences d'exemplarité requises par le Conservatoire en tant qu'établissement d'enseignement supérieur.

Il ressort de nombreux témoignages que les méthodes d'enseignement de Jérôme Pernoo perturbent la bonne marche du Conservatoire et entravent l'exercice du devoir de protection qui s'impose à ce dernier vis-à-vis de ses élèves.

Le CNSMDP rappelle qu'il est tenu, en sa qualité d'établissement public d'enseignement supérieur, de garantir à ses étudiants un environnement favorable à leur épanouissement, dans le respect de leur intégrité physique et mentale.

A ce titre, il est du devoir de la Direction du Conservatoire de s'assurer que les méthodes d'enseignement dispensées, et leur impact sur les étudiants, respectent ces principes. Les méthodes d'enseignement de chaque professeur doivent être pensées et élaborées afin de délivrer une formation musicale ou chorégraphique d'excellence, tout en garantissant un traitement équitable de ses étudiants, ainsi que le respect de leur personne et de leur santé physique et mentale.

La Direction du Conservatoire a choisi ce type de sanction dans une démarche d'apaisement, après avoir reçu l'assurance de la part de Jérôme Pernoo de son engagement de changer ses méthodes pédagogiques et de dispenser un enseignement conforme à l'exemplarité exigée au sein d'un établissement d'enseignement.

### **Contact presse :**

Alexandre Pansard-Ricordeau  
Chef du service de la communication, des relations publiques et du mécénat  
[apansard-ricordeau@cnsmdp.fr](mailto:apansard-ricordeau@cnsmdp.fr)  
+ 33 (0) 6 03 55 04 56

Alexis Madelain  
+33 (0) 6 59 67 29 22